

NON À LA MILITARISATION DE L'ÉCOLE, NON AUX INJONCTIONS HORS-SOL !

Le Bulletin Officiel du 2 juillet 2026 confirme une orientation profondément préoccupante du ministère : renforcer une logique d'ordre, de contrôle et de mise au pas de l'École. En pleine fin d'année scolaire, alors que les équipes sont épuisées après un mois de juin particulièrement éprouvant, le ministre annonce une **cérémonie commémorative annuelle obligatoire** d'hommage aux « Morts pour la France » dans chaque école élémentaire, collège et lycée à compter de la rentrée 2026 autour du 11 novembre. Les initiatives et hommages existaient déjà, mais sur la base du volontariat. La portée mémorielle de cette date est bien évidemment déjà abordée en classe, en Histoire ou encore en EMC.

Pour la CGT Éduc'action, cette mesure, comme la multiplication des classes de défense, relève d'une **vision autoritaire et militarisée de l'École**. L'établissement scolaire n'a pas vocation à devenir un espace de discipline imposée ni un relais de la communication patriotique du ministère. Au-delà de cette mesure qui va augmenter les missions des directeur-ices d'école, l'École doit rester un lieu d'émancipation, d'esprit critique, de travail collectif et d'éducation, pas un terrain d'expérimentation de mesures symboliques imposées d'en haut.

Par ailleurs, É.Geffray **persiste dans son projet démagogue d'extension de l'interdiction du téléphone portable au lycée**. Cette interdiction est irréaliste et impossible à appliquer. Le BO prévoit lui-même des dérogations pour les usages pédagogiques, les besoins médicaux et le fonctionnement des lieux de vie scolaire, ce qui montre bien qu'il ne s'agit pas d'une interdiction simple et absolue. Elle révèle aussi une méconnaissance du terrain : les équipes pédagogiques de lycée n'ont pas attendu le ministre pour encadrer l'usage du portable en classe. Une fois de plus, ce sont les personnels, et particulièrement les AEd, qui devront gérer des consignes contradictoires sans moyens supplémentaires, au risque de tensions inutiles.

Les urgences sont ailleurs ! La canicule a rendu les conditions d'étude et de travail intenable dans de nombreux établissements, notamment du fait de l'état catastrophique des locaux. **Au lieu d'imposer des obligations supplémentaires et de multiplier les coups de communication, le ministère devrait répondre immédiatement à ces situations de danger et de dégradation des conditions de travail et d'apprentissage.**

Enfin, la CGT Éduc'action dénonce l'énervement à géométrie variable du ministre, plus prompt à dénoncer la non-application de ses consignes rétrogrades sur l'orthographe aux examens par les enseignant-es que le non-respect par les autorités académiques de celles pour protéger les personnels AESH-AEd sans élèves et personnels vulnérables lors de la canicule.

Montreuil, le 3 juillet 2026